

ment, j'avais espéré que ce dernier aiderait de quelque façon la Coopérative du blé à écouter la récolte canadienne. La Chambre sait fort bien que les banques exigent de la Coopérative du blé une marge de sécurité de 15c. par boisseaux. Si le Gouvernement pouvait donner quelque garantie aux banques, ces dernières seraient portées, je le crois, à accepter une marge moindre. Quand le blé se vendait plus d'un dollar le boisseau, il était facile pour la Coopérative de prendre les quinze sous par boisseau dans le gousset du signataire du contrat, mais quand le prix du blé devient aussi bas qu'il l'a été durant la présente année, c'est bien différent.

Il me semble que ce serait la meilleure façon de remédier à la situation du producteur de grain. Si les banques consentaient à une marge, disons de 5c., au lieu de 15, non seulement on viendrait en aide au cultivateur, mais on augmenterait de 25 p. 100 le total de l'argent en circulation. A l'heure qu'il est, le producteur de blé de l'Ouest ne reçoit, comme paiement initial, que 41 ou 42c. par boisseau pour le n° 1 nord. Il ne peut évidemment pas réussir dans de telles conditions. L'honorable député de Weyburn (M. Young) l'a dit, les fermiers de l'Ouest vont être appelés à payer leur part de ces vingt millions. Je demande donc au premier ministre si le Gouvernement a l'intention de prendre une partie de cette somme pour faciliter l'écoulement de la récolte de cette année.

L'hon. M. BENNETT: Cela n'entre pas dans le projet de loi, lequel a pour but de secourir les chômeurs.

M. VALLANCE: Ce serait aider à solder le coût de distribution. L'écoulement des produits n'est-il pas de la distribution?

M. le PRESIDENT: A la question. J'ai décidé que cette discussion ne pourrait se faire que sur l'article suivant.

M. VALLANCE: Je veux savoir, monsieur le président, comment on va dépenser ces vingt millions.

M. le PRESIDENT: Je répète que l'honorable député peut demander que l'on suspende la discussion de l'article 2 s'il le désire, ou que, de consentement unanime, les deux articles soient discutés ensemble. Mais je suis lié par le règlement de la Chambre qui dit que le projet de loi doit être discuté article par article.

L'hon. M. ELLIOTT: Je me permets de vous demander de faire connaître votre décision sur la question suivante, monsieur le président: Selon moi, le projet de loi comporte une dépense totale de vingt millions.

Cette somme comprend toutes les propositions faites dans l'article 3. Les vingt millions dont il est question dans l'article 2 comprennent donc tout ce qui pourra se faire en vertu du projet de loi.

M. le PRESIDENT: Sans doute, mais le projet de loi est rédigé d'une certaine façon et je n'y puis rien. D'après l'article 2, il s'agit de voter vingt millions. La façon de dépenser ces vingt millions est exposée dans l'article 3.

L'hon. M. RALSTON: Non, elle se trouve indiquée dans l'article 2, aux deux dernières lignes.

M. POWER: Je me permets de répéter ce qu'on a déjà dit. Voici le texte de l'article 2:

Pour soulager le chômage, une somme d'au plus vingt millions de dollars est par les présentes votée et peut être payée sur les fonds du revenu consolidé du Canada à ces fins et aux conditions que pourra approuver le Gouverneur en conseil.

Les députés ont certainement le droit de demander si telles ou telles fins seront au nombre de celles qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil. Puis nous lisons ceci à l'article 3:

Sans restreindre la généralité des termes de l'article précédent...

Suit une énumération qui ne restreint aucunement les conditions de l'article 2. Je prétends respectueusement que nous avons le droit de discuter cette question.

M. le PRESIDENT: L'honorable membre a absolument raison, mais l'honorable député (M. Vallance) a voulu discuter l'article 3.

Une VOIX: Et il l'a cité.

M. le PRESIDENT: L'article 2 est-il adopté?

M. VALLANCE: J'ai posé une question au premier ministre et je n'ai pas eu de réponse.

L'hon. M. BENNETT: Je viens d'y répondre.

M. VALLANCE: Je demande pardon au premier ministre, car je n'ai pas entendu sa réponse. Des fermiers organisés aussi bien que des fermiers non organisés se sont adressés à moi, car ces gens sont dans la détresse autant que les chômeurs. Ils ont du travail mais ne reçoivent aucun salaire, et ils sont conséquemment plus à plaindre que les chômeurs. Il est de notre devoir à tous, des représentants de l'Ouest canadien, membres de la gauche ou de la droite, d'obtenir du Gouvernement l'assurance que les gens de cette partie du pays ne seront pas oubliés.